

## Que peut faire la population pour limiter les conséquences du risque sismique ?

	<h1>AVANT :</h1> <p>Pour les habitants des cantons de Chinon, l'Île Bouchard, Richelieu et Sainte-Maure-de-Touraine, prendre conscience que l'on est en zone à risque.</p>	
<p>✓ S'informer de la situation de son habitation, de son lieu de travail, au regard du risque sismique.</p>	<p>✓ <b>Prévoir les moyens d'évacuation.</b></p>	<p>✓ Connaître les itinéraires Connaître les points de rassemblement Connaître le lieu d'hébergement.</p>

## PENDANT la première secousse

 <p>Abritez-vous sous un meuble solide.</p>	 <p>Éloignez-vous des bâtiments.</p>
---	--

## APRES la première secousse

 <p>Coupez l'électricité et le gaz.</p>	 <p>Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre.</p>	 <p>Évacuez le bâtiment.</p>	 <p>N'allez pas à l'école chercher vos enfants : l'école s'en charge.</p>
--	--	--	--

## APRES : le retour à une vie normale

<p>Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.</p>	<p>Ne rétablir le courant électrique que si l'installation n'a subi aucun dégât.</p>	<p>Se mettre à disposition des secours.</p>
--	--	---